



## **CAHIER DES CHARGES**

**COMPETITION : TROPHEE DES CHAMPIONS**

**DATE(s)**

**ORGANISATEUR :**

L'organisation d'une manifestation nationale constitue un élément de prestige pour l'organisateur, et un événement promotionnel pour la ville, la région et le basket-fauteuil.

C'est dans le but d'assurer une organisation de qualité, à la mesure de l'événement majeur de la saison, que l'organisateur, candidat à la réalisation matérielle de cette manifestation doit s'engager à assumer les charges suivantes.

**La spécificité liée à la présente organisation est listée en addenda, alinéa 9.**

### **1 - DISPOSITIONS MATÉRIELLES**

#### **1. 1 - STRUCTURES DES SALLES**

L'organisateur doit disposer, sans partage, de la salle et des dépendances durant la période de la manifestation. La salle devra être conforme à notre règlement (dimensions, lignes) et :

- avoir un sol très roulant (parquet, liège, linoleum dur, etc...).
- des vestiaires fermant à clé, sanitaires et douches accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- des vestiaires arbitres avec tables et sièges.

#### **1. 2 - SONORISATION**

La sonorisation sera assurée par l'organisateur.

#### **1. 3 - ÉQUIPEMENT SPORTIF**

La salle retenue pour les rencontres devra être équipée d'un appareillage électronique correspondant à la réglementation en vigueur :

- chronomètre et tableau d'affichage mural
- appareillage des 24 secondes
- appareillage des 4 fautes d'équipes
- plaquettes de 1 à 5 fautes personnelles

- la flèche d'alternance de l'entre-deux
- la feuille de marque
- un chronomètre de secours portatif

La Commission Fédérale de Basket-ball se réserve le droit en cas de doute d'envoyer sur place un membre qui pourra juger de la qualité de l'équipement mis à disposition.

#### **1. 4 - INFIRMERIE**

Dans la mesure du possible, un local avec matériel et éventuellement une table de massage est conseillé. Possibilité de contacts avec une antenne mobile du SAMU, des POMPIERS ou CROIX-ROUGE ou PROTECTION CIVILE.

#### **1.5 - AMBULANCE**

Une antenne mobile du SAMU, ou des POMPIERS, se tiendra à proximité immédiate, pendant les rencontres. Même si la présence de secouristes durant la manifestation n'a pas d'obligation légale, celle-ci est vivement conseillée.

#### **1. 6. - BALLONS, BOUTEILLES D'EAU**

L'organisateur devra fournir aux équipes les ballons de modèle et tailles règlementaires nécessaires à la période d'échauffement, ainsi que le ballon du match. Un minimum de 3 ballons par équipe sera à prévoir.

L'organisateur fournira les bouteilles d'eau en quantité suffisante aux équipes ainsi qu'aux arbitres.

#### **1. 7 - TABLE DE MARQUE**

L'organisateur est tenu de prévoir les Officiels pour la tenue de la table de marque :

- un marqueur
- un chronométreur
- un opérateur des 24 secondes
- le chef de table pourra être un arbitre désigné par le délégué

#### **1. 8 - FEUILLE DE MARQUE**

Elle sera remise au délégué mandaté par la Commission Fédérale de Basket-ball à la fin de chaque rencontre. Une copie sera remise à chaque équipe à la fin de chaque rencontre.

#### **1.9 - STATISTIENS**

S'il y en a, leur table sera placée au niveau de la Table de Marque, et si possible à côté de celle-ci. L'alimentation électrique sera assurée par l'organisateur qui veillera à la protection du câble.

## 2 - ACCUEIL DES SPECTATEURS

### 2.1 - INVITATIONS

- Les équipes, soit 17 personnes sont dispensées de billets si les entrées sont payantes
- De même :
- Arbitres + tables : 1 par personne
  - Autorités locales (au choix de l'organisateur)
  - Presse, télévision, etc. : (syndic de presse).

## 3 - ACCUEIL DES ÉQUIPES

**Une délégation est composée d'un maximum de 17 personnes réparties 12 (douze) joueurs et 5 (cinq) membres de l'encadrement, ces nombres ne pouvant en aucun cas être dépassés.**

### 3.1 - HÉBERGEMENT et TRANSFERTS

**L'hébergement et la restauration sur la durée de cet évènement sont pris en charge par l'organisateur, à savoir un dîner, une nuitée et un petit-déjeuner pour les équipes (voir effectif), les arbitres (3) et les membres de la commission Basket (3).**

L'hébergement devra être proche du lieu de la compétition et être conforme à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il comprendra un maximum de 2 à 3 personnes par chambre.

Le transport, les transferts sont à la charge des équipes (sauf conditions particulières entre l'équipe et l'organisateur clairement explicitées par écrit).

L'organisateur devra toutefois faciliter l'organisation du séjour et répondre à la demande des équipes engagées.

### 3.2 - VESTIAIRES

Un vestiaire personnel sera mis à la disposition de chaque équipe pour les entraînements et les rencontres.

Une table de massage conseillée dans chacun d'eux (cette disposition n'a pas de caractère d'obligation)

## 4 - ACCUEIL DES PERSONNALITÉS

L'accueil des personnalités fera l'objet d'une concertation avec l'organisateur dès que celui-ci disposera d'informations suffisantes. Le rayonnement de notre discipline, lors d'organisation d'envergure, passe également par la qualité de l'accueil des personnalités présentes.

## 5 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

### 5.1 - RECETTES

Elles sont constituées uniquement par:

- Entrées (si l'organisateur décide que celles-ci sont payantes),
- Droits éventuels de télévision
- Droits de publicité sur panneaux autour de l'aire de jeux (organisateur sauf si télédiffusion, auquel cas deux panneaux seront laissés à l'organisateur).

Toutes les recettes annexes (buvette etc) reviennent d'autorité à l'organisateur.

### 5.2 - DÉPENSES

L'organisateur devra impérativement régler toutes les dépenses afférentes à l'organisation, à savoir:

- Taxes,
- Assurances,
- Billetterie,
- Table de marque (application du barème correspondant au niveau de championnat de la manifestation)
- Police (si prévue)

Tous justificatifs devront être produits lors d'une demande.

## 6 - L'ORGANISATEUR

Il est tenu de transmettre au moins un mois avant la compétition à la Commission Fédérale de Basket-fauteuil :

- le cahier des charges dûment signé
- le programme de la compétition
- les coordonnées de l'hébergement et gymnase avec plan

De prendre contact avec les équipes participantes et de leur transmettre toutes les informations utiles concernant lieu, date, horaire, etc....

## 7 - PÉNALITÉ

Une caution fixée par l'organisateur peut être demandée à chaque équipe participante.

En cas de non-participation à la cérémonie de clôture ou d'ouverture, repas, hébergement ou mauvaise conduite, la somme restera acquise à l'organisateur.

## 8 - DISPOSITIONS DIVERSES

L'organisateur s'engage à respecter ce présent cahier des charges.

Les détails d'application du cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre la Commission Fédérale de Basket-ball et l'Organisateur.

Le bureau de la Commission Fédérale de Basket-ball peut prendre toutes décisions utiles concernant cette manifestation.

## 9 - DISPOSITIONS DIVERSES – ADDENDA

- Vidéo obligatoire avec diffusion en direct
- L'organisateur doit faire apparaître, sur tous supports de communication (affiches, matchs diffusés, flyers etc..) le logo officiel de la Commission de Basket-Fauteuil. Ce logo est en téléchargement sur le site de la Commission.
- Arbitrage à 3
- Table OTM officielle (désignation à la charge de l'organisateur)
- Surface du terrain : Parquet (Optionnelle)
- Ballon officiel IWBF : Molten GG7X

*(\*) Par participant et pour un maximum de 12 joueurs + 5 encadrants*

## 10 - SIGNATURES et CACHETS

**Commission Fédérale**  
**Nom / prénom / Fonction**

**Organisateur**  
**Nom / Prénom / Fonction**

*Cahier des charges établi en 2 exemplaires originaux, dont un remis à chaque partie*